

LES NOUVELLES FIGURES CONTRACTUELLES RELATIVES AU PROCÈS

Regards croisés Processualistes / Contractualistes / Praticiens

Sous la direction scientifique de Soraya AMRANI MEKKI



Programme - 11 octobre 2022

Grand auditorium de l'ENM, 8 rue chanoinesse



Un colloque organisé par l'École nationale de la magistrature (ENM) et l'axe Justice Judiciaire, Amiable et Numérique (JJAN) du Centre de droit civil des affaires et du contentieux (CEDCACE) de l'Université Paris Nanterre, en partenariat avec le Conseil national des barreaux (CNB).

OBJECTIF DE LA MANIFESTATION

Contexte

La contractualisation du procès est à l'oeuvre depuis de nombreuses années, marquant un retour aux origines contractuelles de la procédure. Si les conventions relatives à la résolution amiable des différends ont tendance à se multiplier avec un fort appui jurisprudentiel, celles qui visent à traiter contractuellement le litige sont plus récentes (L J21 18 novembre 2016 et D. 6 mai 2017, D. 11 déc. 2019 et D 11 octobre 2021). La succession de textes visant à les rendre plus séduisantes, les protocoles entre juridictions et barreaux qui les encadrent et la tentation forte d'en faire un passage obligé conduisent à s'intéresser à leur nature juridique originale : mi contractuelle et mi processuelle.

Enjeux

S'il existe de nombreuses manifestations scientifiques sur les modes de résolution amiables des différends ainsi que des formations professionnelles régulières sur les procédures participatives de mise en état, il n'y a pas encore eu de réflexion approfondie sur l'application du droit commun des contrats à ces conventions (notamment le régime des vices du consentement ou de l'exécution forcée). A partir du moment où la contractualisation est portée politiquement comme moyen de pacifier les relations, de repenser les rapports entre les acteurs du procès et de désengorger les juridictions, il convient d'anticiper les potentiels contentieux sur leur régime juridique. En outre, soumis à la liberté contractuelle, la question de leurs limites se posent.

Objectifs

Faire réfléchir sur ces nouvelles figures contractuelles pour répondre aux interrogations, rassurer en anticipant les difficultés à venir, comprendre les réticences de certains professionnels et améliorer la rédaction des textes qui les encadrent.

PROGRAMME

09 : 00

Mot d'accueil :

Nathalie RORET, directrice de l'École nationale de la magistrature

Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

Olivier DESHAYES, co-directeur du CEDCACE, Université Paris Nanterre

09 : 10

Propos introductifs :

Soraya AMRANI MEKKI, professeure à l'Université Paris Nanterre, directrice de l'axe Justice judiciaire, amiable et numérique

MATINÉE : FORMATION DES CONVENTIONS RELATIVES AU PROCÈS

09 : 30

VALIDITÉ ET RÉDACTION DES CONVENTIONS

Regard du processualiste

Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences HDR à l'Université de Franche Comté

Regard du contractualiste

Olivier DESHAYES, professeur à l'Université Paris Nanterre

10:30

DÉBATS

11:00 INCITATION À CONCLURE CES CONVENTIONS

Regard du magistrat

Stéphane NOEL, président du Tribunal Judiciaire de Paris

Regard de l'avocat

Médiation : **Hirbod DEGHANI AZAR**, président la commission MARD au CNB

Collaboratif : **Charlotte BUTRUILLE-CARDEW**, avocate au barreau de Paris

Participatif : **Muriel CADIOU**, avocate au barreau de Paris, ancienne présidente de l'association Droit et procédure

12:00 DÉBATS

12:00 DÉJEUNER LIBRE

APRES-MIDI : EFFETS DES CONVENTIONS

14:00 FORCE OBLIGATOIRE DES CONVENTIONS

Regard du processualiste

Natalie FRICERO, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nice-Côte d'Azur, membre du Conseil supérieur de la magistrature

Regard du contractualiste

Mustapha MEKKI, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

15:00 DÉBATS

15:30 EXÉCUTION DES CONVENTIONS

Regard du magistrat

Renaud LE BRETON DE VANNOISE, premier président Cour d'appel d'Aix en Provence

Regard de l'avocat

Médiation : **Carine DENOIT BENTEUX**, avocate au barreau de Paris

Collaboratif : **Juliette GRISET**, avocate au barreau de Paris, présidente de l'Association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC)

Participatif : **Hélène MOUTARDIER**, avocate au barreau de l'Essonne, présidente de la Commission civile et modes amiables de la Conférence des Bâtonniers

16:30 DÉBATS

INSCRIPTIONS

Magistrats

ENM. Formation valable au titre de la formation continue. [Inscription via l'OFL](#).

Avocats

CNB.

Par mail : evenement@cnb.avocat.fr

Universitaires et étudiants

Par mail : sophie.trabon@parisnanterre.fr

Par téléphone : +33 1 40 97 71 97



10 rue des Frères Bonie 33080 Bordeaux cedex - T. 05 56 00 10 10
8 rue Chanoinesse 75004 Paris - T. 01 44 41 88 20

enm.justice.fr    